



Retraite complémentaire AGIRC ARRCO

Par **Gustavo**, le **13/02/2010** à **15:20**

Actuellement salarié d'une banque j'aurai atteint l'âge de 60 ans le 29 décembre 2010. Je réponds largement à la condition du nombre de trimestres validés pour bénéficier d'une retraite à taux plein au titre du régime général car je cumulais déjà, à la date 10 septembre 2009, 183 trimestres.

S'agissant de la retraite complémentaire, principalement ARRCO, je vous demande de bien vouloir me confirmer que je pourrai bénéficier de cette retraite complémentaire sans abattement, conformément aux dispositions de l'article 3 alinéa 1er de l'accord du 23 mars 2009(*) qui prolonge jusqu'au 31 12 2010 la possibilité de bénéficier d'une retraite complémentaire à taux plein à 60 ans si les droits sont préalablement validés au taux plein dans le régime général

En effet à la date du 31 décembre 2010, même si je ne jouirai de ma retraite qu'au 1er janvier 2011:

- J'aurai atteint l'âge de 60 ans
- Ma retraite du régime général sera liquidée au taux plein, suite à ma demande.

Je vous remercie de me dire ce que vous en pensez.

Pièces jointes :

- Accord du 23 mars 2009 (article3)

* Texte de l'accord du 23 mars 2009 sous ce lien:

http://www.agirc-arrco.fr/fileadmin/agircarrco/documents/conventions_accords/accord_23_mars_2009.pdf

Par **miyako**, le **17/02/2010** à **13:05**

Bonjour,

Nous ne savons pas si l'accord sera reconduit ,après le 31/12/2010 .Il est donc préférable de tout liquider avant .

Le MEDEF ,traîne les pieds pour reconduire l'accord ;donc prudence.

Amicalement vôtre
suji Kenzo